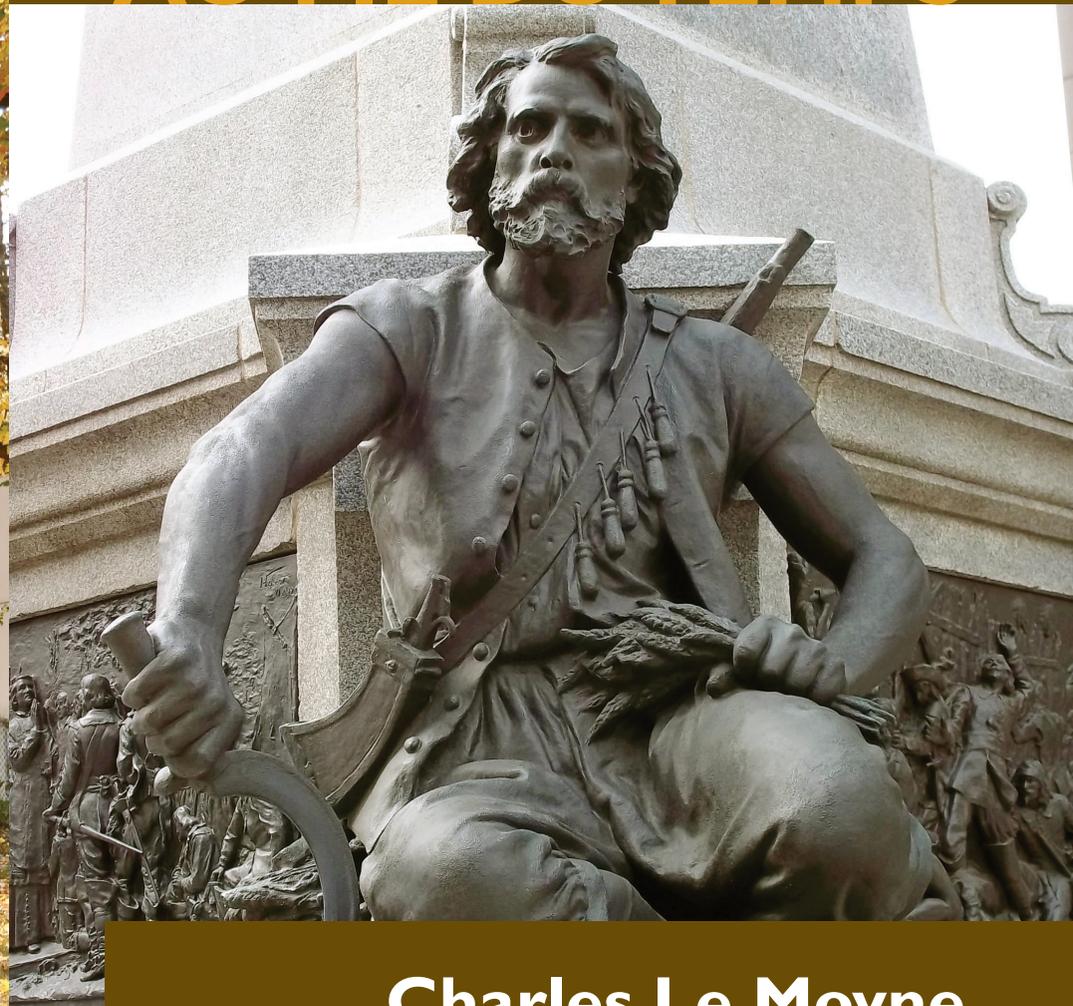




«...& la Providence, qui veillait à la conservation de Villemarie, lui procura, dans les circonstances, un secours important dans le don qu'elle lui fit d'un habile interprète en langue iroquoise, qui rendit les services les plus signalés & illustra même le pays: nous parlons de Charles Le Moyne. Jusqu' alors on avait pas eu à Villemarie d'interprète assez capable pour négocier avec les Iroquois...»

Extrait de *Histoire de la colonie française en Canada*, tome II, VILLEMARIE, Bibliothèque paroissiale, 1865, pages 53-54.



## Charles Le Moyne

Ce dépliant est une production de la Division des communications de la Ville de Châteauguay.  
Collaboration: Marie-Paule Hallé et Huguette Lacoste de la Société du Musée du Grand Châteauguay / Maison LePailleur





#### Charles Le Moyne

Propriétaire de la seigneurie de Châteauguay au 17<sup>e</sup> siècle, Charles Le Moyne naît à Dieppe, en Normandie, le 2 août 1626. À l'âge de 15 ans, il s'embarque pour la Nouvelle-France et travaille pour les Jésuites en Huronie, où il apprend les langues huronnes et algonquines.

#### Ville-Marie

Il s'établit à Ville-Marie en 1646. Dans cet avant-poste toujours menacé par les Iroquois, son ardeur au combat et ses qualités d'interprète lui permettent de se distinguer à plusieurs reprises et il obtient le poste de garde-magasin du fort en 1651. Il parfait son apprentissage du commerce et fait fortune grâce à la traite de la fourrure avec les Indiens.

En reconnaissance de ses services, les seigneurs lui accordent une grande terre à la pointe Saint-Charles et un terrain proche de l'Hôtel-Dieu. Ce dernier emplacement (à l'angle nord-ouest des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice) sert d'assises domestiques et commerciales pour lui et Jacques Leber, son beau-frère, marchand et futur seigneur de Senneville. En 1668, pour avoir rendu de nombreux services à la Couronne à titre d'interprète auprès des Amérindiens et pour avoir défendu la colonie, Le Moyne reçoit des lettres de noblesses accompagnées d'armoiries.

#### Acquisition de seigneuries

Dès 1657, il acquiert une partie de la seigneurie de La Citière. En 1665 s'ajoutent l'île Sainte-Hélène et l'île Ronde. Le 29 septembre 1673, Frontenac lui concède la seigneurie de Châteauguay et il acquiert en 1684 le fief de l'Île-Perrot.

#### Expéditions en pays iroquois

Suite à sa participation à de nombreuses

expéditions en pays iroquois pour lesquelles ses talents d'interprète sont requis, on le convoque pour discuter de la meilleure politique à suivre face au péril iroquois. En 1683, le gouverneur de La Barre le recommande pour le poste de gouverneur de Montréal.

#### Décès

Malade, Charles Le Moyne meurt en 1685. Sa veuve, Catherine Thierry dit Primot, prend la relève de son commerce et s'associe avec le négociant Antoine Pascaud jusqu'à son propre décès en 1690. Elle et Charles Le Moyne ont eu deux filles et douze fils, presque tous célèbres, dont plusieurs ont péri au combat. Le plus illustre est Pierre Le Moyne d'Iberville, fondateur de la Louisiane.

#### Seigneurie de Châteauguay

Charles Le Moyne de Longueuil et son fils aîné Charles II, premier baron de Longueuil, possèdent le fief seigneurial de Châteauguay de 1673 à 1706. Durant cette période, mise à part la construction d'un fortin (45 pieds de long sur 22 pieds de large), d'une petite chapelle (1683) et d'un moulin à vent (1686), la seigneurie se développe très peu. Est-ce en raison de leurs nombreuses occupations qu'ils négligent ainsi la seigneurie de Châteauguay? Dix ans après la concession de la seigneurie en 1683, elle ne compte, dans le relevé de population, que deux familles et six autres personnes. Le 6 août 1706, Charles II, baron de Longueuil, vend la seigneurie à Zacharie Robutel, sieur de la Noue et cousin par alliance. En 1724, 60 ans après la concession du fief à Charles Le Moyne, la seigneurie ne compte que 26 censitaires. Malgré tout, Charles Le Moyne, soldat, interprète, négociant et seigneur, demeure l'une des figures marquantes de la Nouvelle-France.

#### Quelques dates

|           |  |
|-----------|--|
| 1626      | Naissance de Charles Le Moyne, fils de Pierre Le Moyne, aubergiste, et de Judith Du Chesne, à Dieppe en Normandie.   |
| 1641      | Arrivée en Nouvelle-France   |
| 1654      | Mariage à la paroisse Notre-Dame de Montréal de Charles Le Moyne et de Catherine Thierry, fille adoptive d'Antoine Primot et de Martine Messier  |
| 1654      | Charles Le Moyne reçoit de Chomedey de Maisonneuve une concession de terre de 90 arpents, appelée depuis ce temps Pointe-Saint-Charles et un emplacement, rue Saint-Paul, où il réside pendant 30 ans. |
| 1657      | Acquisition d'une partie de l'immense seigneurie de La Citière.  |
| 1648-1666 | Il est l'un des chefs militaires du petit village de Montréal et engage d'incessantes escarmouches avec les Indiens Iroquois.  |
| 1672-1676 | Les titres de sa seigneurie de Longueuil sont confirmés et accrus. En 1673, il reçoit une concession à Châteauguay. En 1676, Le Moyne réunit tous ses fiefs sous le nom de Longueuil.                  |
| 1679      | Acquisition du fief Boisbriand, appelé Senneville, avec son beau-frère et associé de commerce Jacques Le Ber.  |
| 1684      | Achat du fief de l'Île-Perrot.   |
| 1685      | Décès à Montréal, à l'âge de 58 ans. Inhumation dans la crypte de l'église Notre-Dame de Montréal.   |



Des recherches archéologiques effectuées à l'été 2015 par l'École de fouille de l'Université de Montréal auraient permis de découvrir les fondations du manoir bâti sous Charles Le Moyne. Les fouilles se poursuivront au cours des prochaines années. (Photo : Dominic Gendron)